**CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES INFORMATIQUES**

Le présent contrat prend effet à la date de signature,

ENTRE

**JASSIMILE.COM**, ci-après désigné **« l’Entreprise »** Société de fournitures de services à la personne, située 93, rue Paul Bellamy Nantes, Tel : 0240480878 D’une part,

Et

**AFREETECH**, ci-après désigné **« le fournisseur»,** Société de Services et d’Ingénierie Informatique, situé 8, rue Harouys, Nantes, tel : 0033667580730 D’autre part,

DE CE FAIT ET PAR CONSEQUENT, les parties conviennent ce qui suit

1. **OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat a pour objet la mise en place d’une connexion réseau sans fil sécurisée de type Wi-Fi couvrant les locaux de JASSIMILE.COM pour un parc informatique de 30 Ordinateurs PC sous Windows avec une superficie : 150 m².

1. **LA DUREE DE LA PRESTATION**

Le fournisseur AFREETECH s’engage à réaliser les prestations demandées dans une durée de **02 Mois** à compter de la date de signature du présent contrat.

1. **PRESTATIONS ATTENDUES**

* Analyse de l'existant ;
* Fourniture du matériel nécessaire pour la mise en place d'un réseau Wifi (points d'accès, cartes Wifi, etc.) ;
* Installation/paramétrage du réseau LAN en Wifi ;
* Sécurisation du réseau ;
* Conseil et fourniture d'un appliance pour le filtrage web ;
* Configuration pour un accès à Internet en Wifi (pour les postes autorisés) ;
* Contrat de maintenance.

1. **CONTRAINTES TECHNIQUE**

Autoriser les services WEB, non sécurisés (HTTP) et sécurisés (HTTPS); Autoriser les services de messagerie (consultation et soumission) sous différents protocoles sécurisés ou non (25, 110, 465, 587, 993, …) afin de ne pas contraindre l’utilisateur à passer par un service de type WebMail pour gérer son courrier électronique ; autoriser l’accès vers un serveur proxy situé sur le réseau local ;  
autoriser les mises à jour programmées” ou “manuelles” initiées par les clients vers un serveur anti-virus situé sur le réseau local ; autoriser des accès au serveur d’authentification RADIUS (Remote Authentication Dial-In User Service) situé sur le réseau local; interdire des accès aux zones démilitarisées sur R1 à l’exception de certains services (HTTP, Messagerie, DNS, etc.) ou applications locales ;



**L’ENTREPRISE**

**Marine SEVILLA**

**Attachée de Direction**

**LE FOURNISSEUR**

**Dominique TOUNA MAMA**

**Directeur Général**



1. **CONDITIONS FINANCIERES**

Le montant forfaitaire de la prestation est fixé à 25 000 € (Vingt-Cinq Milles euros), les factures seront réglées à 30 jours fin de mois. La maintenance sera rémunérée à hauteur de 2000€ (Deux Mille euros) après la 1ère année de garantie.

1. **ENTIERETE DU CONTRAT**

Le présent contrat constitue l’expression finale des modalités entre les parties eu égard à l’objet du présent contrat. Le présent contrat se substitue à toute entente, accord antérieur auquel il ne fait pas explicitement référence.

EN FOI DE QUOI, les parties ont conclu le présent contrat en deux exemplaires, à Nantes, le **26 Septembre 2015.**